



Assemblée générale

Distr. limitée
29 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Deuxième Commission

Point 97 de l'ordre du jour

Formation et recherche

Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Cap-Vert, Chypre, Danemark, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Haïti, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malte, Maroc, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Thaïlande, Turquie et Zambie :
projet de résolution révisé

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures sur l'Université des Nations Unies, notamment la résolution 53/194 du 15 décembre 1998,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹, présenté le 31 octobre 2000 par le recteur de l'Université, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'Université²,

Consciente qu'il faut continuer d'appliquer une méthode coordonnée dans tout le système à propos de la formation et des sujets de recherche qui s'y rapportent et continuer d'appliquer une stratégie cohérente pour tirer parti des domaines d'intérêt communs et des complémentarités entre les diverses institutions de formation et de recherche à l'intérieur du système des Nations Unies,

Remerciant vivement les gouvernements et les autres entités publiques ou privées qui ont à ce jour fourni des contributions volontaires pour soutenir l'Université,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 31 (A/55/31).

² A/55/412.

Notant avec satisfaction que depuis sa création il y a 25 ans, l'Université s'est forgé une identité originale au sein du système des Nations Unies comme de la communauté universitaire et scientifique internationale,

1. *Se félicite* de l'adoption par le Conseil de l'Université du « Plan stratégique 2000 », qui prévoit des programmes axés sur la recherche, les grandes orientations, le renforcement des capacités et la diffusion d'informations et articulés autour de deux grands thèmes, paix et gouvernance et environnement et développement durable, dans le droit fil des préoccupations prioritaires de l'Organisation des Nations Unies;

2. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le Conseil et le recteur de l'Université pour faire connaître ses travaux et lui assurer une plus grande visibilité, en particulier dans les États Membres, au sein de l'Organisation des Nations Unies et parmi les organisations apparentées, notamment en organisant une série de forums publics pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts dans ce sens;

3. *Se félicite également* de la contribution que l'Université apporte aux organismes des Nations Unies, tant dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux, notamment pour les conférences mondiales, que dans leurs travaux d'analyse, et prie le recteur de l'Université de redoubler d'efforts pour développer son programme d'études consacrées aux grandes orientations;

4. *Souligne* qu'il continue d'être nécessaire que l'Université renforce la capacité des établissements universitaires et scientifiques des pays en développement en élargissant ses programmes de création de capacités et en établissant des partenariats et des réseaux novateurs, auxquels participeraient les organismes des Nations Unies, les établissements d'enseignement, les associations professionnelles, les organes du secteur privé et d'autres éléments de la société civile qui viendraient enrichir les travaux de l'Université;

5. *Se félicite en outre* des progrès accomplis par l'Université pour améliorer son interaction et sa communication avec les autres organismes des Nations Unies, que le Secrétaire général a relevés dans son rapport sur l'Université², prie le recteur d'intensifier ses efforts dans ce sens et prie le Secrétaire général d'encourager les autres organismes des Nations Unies à améliorer de leur côté leur interaction et leur communication avec l'Université, afin que celle-ci puisse être un laboratoire d'idées pour l'ensemble des Nations Unies;

6. *Prie* à ce propos le Secrétaire général de continuer à étudier des mesures novatrices pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes compétents des Nations Unies et de veiller à ce qu'il soit tenu compte des travaux de l'Université dans toutes les activités correspondantes du système, eu égard à sa résolution 53/194, afin de permettre aux organismes des Nations Unies de mettre plus largement à profit les travaux de l'Université, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session;

7. *Constate avec satisfaction* les progrès faits par l'Université pour contribuer aux travaux du Comité administratif de coordination, et l'encourage à assumer un rôle actif, de façon à mieux comprendre les besoins du système des Nations Unies et à mieux y répondre dans l'accomplissement de sa tâche;

8. *Note également avec satisfaction* l'initiative prise par l'Université, de concert avec l'Office des Nations Unies à Genève, de réunir les organismes de recherche des Nations Unies, et invite le Secrétaire général à utiliser ces réunions annuelles pour encourager une plus grande synergie entre ces organismes, et entre eux et d'autres parties du système des Nations Unies;

9. *Prend note* de l'importante coopération qui se déroule actuellement entre l'Université et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en particulier en ce qui concerne les activités de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, tenue à Paris le 5 octobre 1998, l'établissement du *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde* et le lancement du programme sur le dialogue entre les civilisations;

10. *Est consciente* qu'il importe d'établir des liens, une collaboration et une coopération avec les autres institutions de recherche et les universités du monde entier, en particulier celles des pays en développement, afin de faciliter l'échange d'informations, de données d'expérience et de pratiques optimales de manière à intégrer la perspective des pays en développement à toutes les activités de l'Université;

11. *Prie* l'Université d'élargir la portée de ses activités de diffusion, en utilisant des méthodes novatrices, y compris les nouvelles techniques de l'information et de la communication, pour veiller à ce que les connaissances qu'elle développe soient mises à la disposition de tous ceux qui pourraient en tirer parti;

12. *Prie* le Conseil et le recteur, compte tenu des précédentes résolutions et du rapport du Corps commun d'inspection sur l'Université³, de continuer à veiller à ce que l'Université fonctionne de façon efficace et économique et à assurer la transparence de ses finances et de ses comptes, de redoubler d'efforts pour accroître son Fonds de dotation et de trouver des moyens novateurs de mobiliser les contributions nécessaires pour financer ses dépenses de fonctionnement et ses divers programmes et projets;

13. *Invite* la communauté internationale à verser des contributions volontaires à l'Université, y compris ses centres et ses programmes de recherche et de formation, et plus particulièrement au Fonds de dotation.

³ Voir A/53/392.